

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°60/7.1/27-07/28

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 20-07-2020

Date de l'affichage : 21-07-2020

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt,
Le VINGT SEPT JUILLET A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle Flamingo, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

Absent : Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Josiane ROSIER à Régis VIANET

Gilles TRAUULET à Michel LEBLANC

Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Secrétaire de séance : Michèle PALLARES

Rapporteur : Marielle NEPOTY

OBJET :

CONVENTION DE PARTENARIAT

PASSE MURAILLE

Dans le cadre de sa politique d'action pour l'emploi, la commune d'Aigues-Mortes a souhaité accueillir à nouveau un chantier d'insertion en partenariat avec l'Association Passe Muraille.

Il est prévu que le chantier d'insertion intervienne sur les territoires de la CCTC, des communes d'Aigues-Mortes, St Laurent d'Aigouze et le Grau du Roi pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

L'atelier et le chantier propose 12 postes de travail à des personnes qui ont été orientées par le Pôle Emploi et les services sociaux du territoire.

Pour réaliser cette action d'insertion, outre le financement de l'Etat et du Conseil Général, la commune participe au financement du chantier pour un montant de 12 868 €

En conséquence, il est proposé au conseil municipal

- d'approuver la convention de partenariat entre l'Association le Passe Muraille et la Commune d'Aigues-Mortes qui a pour objet de contractualiser les engagements réciproques des deux parties
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant (*convention annexée à la présente note*).

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

